



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1625-007106-0001



eco'pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
M DUPUY LAURENT
40 RUE JEAN LAMARQUE
65600 SEMEAC

1625-007106-1-1-04-007106

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 32 380 892 507
Référence de l'avis : 19 65 4159324 76

Numéro de propriétaire : 440 D05975V
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 4101 MBRGMQ
M DUPUY LAURENT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

3 935,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débi- ter votre compte, et votre banque à débi- ter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débi- t de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débi- ter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPUY LAURENT
40 RUE JEAN LAMARQUE
65600 SEMEAC

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES
19 65 4159324 76 C 221 2019 65028 15/10/2019 Montant : 3 935,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
04074 CRETEIL CEDEX 9

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50
- Sur le montant de votre impôt :
SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 440 TARBES

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		30,17%	%	0,265%	24,69%	0,205%	10,10%	0,216%	
Taux 2019		29,90%	%	0,398%	24,69%	0,196%	8,11%	0,211%	
Adresse	57 RUE GEORGES LASSALLE								
Base ①		4638		4638	4619	4638	4648	4638	
Cotisation		1387		18	1140	9	915	10	
Cotisation lissée ②		1527		18	1252	9	957	10	3773
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018		1545		12	1257	9	513	10	
Cotisations 2019		1527		18	1252	9	957	10	3773
Variation		-1,17%	%	+50,00%	-0,40%	0%	+86,55%	0%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de - 42 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 538€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			162
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			